

Désignation du jury d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes – Année universitaire 2022-2023

Vu l'article R. 631-1-3 du Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu les propositions des Doyens des UFR de Médecine, d'Odontologie et de Pharmacie et de la Directrice de l'École de Sages-femmes,

La Présidente de Nantes Université

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury d'admission en **deuxième** ou **troisième année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes pour l'année universitaire 2022-2023 est constitué comme suit :

Président du jury :

Pr Pascale JOLLINET Doyen de l'UFR de Médecine

Membres du jury :

Pr Gaël GRIMANDI Doyen de l'UFR de Pharmacie

Mme Isabelle DERRENDINGER Directrice de l'École de Sages-femmes

Pr Assem SOUEIDAN Doyen de l'UFR d'Odontologie

Pr Pierre POTTIER PU-PH – UFR de Médecine

Pr Fabienne PEREZ PU-PH – UFR d'Odontologie

Dr Dominique NAVAS-HOUSSAIS MCF-PH – UFR de Pharmacie

Mme Isabelle HERVO- DESMEURE Sage-femme enseignante

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Fait à Nantes, le 18 Janvier 23

La Présidente de Nantes Université

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte
Carine BERNAUDE



Arnaud GUEVEL